



## Fichiers détail : documentation

### MOBZELT : Fichier Activité professionnelle des individus (localisation à la zone d'emploi du lieu de travail)



Pour lire et traiter ces fichiers volumineux, il est recommandé d'utiliser un gestionnaire de bases de données ou un logiciel statistique.

## Présentation

Chaque enregistrement du fichier correspond à un individu localisé au lieu de travail décrit selon les caractéristiques de ses déplacements pour aller travailler (déplacements domicile-travail) ainsi que ses principales caractéristiques sociodémographiques.

Sont pris en compte, tous les individus actifs ayant un emploi âgés de 15 ans ou plus, recensés et travaillant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM). L'emploi frontalier et, plus largement, à l'étranger et dans les COM, des résidents français est donc exclu du champ.

Le niveau géographique le plus fin pour localiser le lieu de travail de l'individu est la zone d'emploi.

Sont également fournis les indicateurs renseignant sur la situation géographique du lieu de résidence, du lieu de résidence antérieure et du lieu d'études, par rapport au lieu de travail.

Afin de préserver la confidentialité des données individuelles, les modalités de certaines variables sont regroupées.

La liste des variables du fichier, avec les codes et libellés de leurs modalités, est présentée en fin de document.

Certaines variables sont spécifiques soit à la France métropolitaine, soit aux DOM. Cette mention figure alors dans leur libellé.

La première ligne du fichier décrit l'ordre de lecture des variables. Les informations relatives à chaque variable sont séparées par un point-virgule ';'.

Les données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement (cf. rubrique Source). Elles sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2010. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

## Définitions

### Âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.

Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.

#### Remarque(s)

Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.

Désormais, depuis 2004, lorsque les données des recensements sont comparées, les âges sont tous exprimés en années révolues.

### Catégorie socioprofessionnelle

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la CSP (nomenclature de catégories socioprofessionnelles). Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

La version utilisée (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1er janvier 2003. Elle a permis de regrouper des professions, dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Aux niveaux regroupés en 8, 24 et 42 postes de la catégorie socioprofessionnelle (CS), les évolutions par rapport au recensement de 1999 ne sont pas sensiblement affectées.

#### Remarque(s)

Pour les agriculteurs, les effectifs des CS 11, 12 et 13 (correspondant respectivement aux petites, moyennes et grandes exploitations) ont été regroupés en CS 10 "Agriculteurs exploitants". La distinction entre les trois catégories socioprofessionnelles nécessitait la connaissance de la superficie de l'exploitation, information qui n'est plus disponible depuis le nouveau recensement de la population.

*Pour la même raison, il est conseillé de regrouper les professions détaillées codées 111A, 121A et 131A (agriculteurs sur respectivement petite, moyenne et grande exploitation de céréales-grandes cultures) en "Agriculteurs sur exploitation de céréales-grandes cultures (toutes tailles d'exploitation)"; les professions 111B, 121B et 131B (Maraîchers, horticulteurs sur respectivement petite, moyenne et grande exploitation) en "Maraîchers, horticulteurs (toutes tailles d'exploitation)"; etc. Seuls les "Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés", les "Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés" et les "Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés" peuvent être maintenus tels quels, car leur profession est sans rapport avec les surfaces agricoles.*

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition, par catégorie socioprofessionnelle, des actifs ayant un emploi.*

### **Conditions d'emploi**

Les conditions d'emploi des personnes actives ayant un emploi sont présentées selon le statut de ces personnes. Elles correspondent, pour les salariés, au type de contrat ou d'emploi. Au sein des salariés, on distingue :

- les apprentis sous contrat ;
- les personnes placées par une agence d'intérim ;
- les emplois aidés (contrat emploi solidarité, emploi jeune, contrat initiative emploi, contrat de qualification, ...) ;
- les stagiaires rémunérés (stage d'insertion et de formation à l'emploi, ...) ;
- les contrats à durée déterminée (y compris contrat court, saisonnier, ...) ;
- les titulaires de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et les contrats (ou emplois) à durée indéterminée.

Au sein des non-salariés, on distingue les indépendants, les employeurs et les aides familiaux.

#### *Remarque(s)*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant la situation professionnelle a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial (salarié ou non)" mais une question générique, sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunérées, a été ajoutée. Cela peut contribuer à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.*

*D'autre part, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition, par condition d'emploi, des actifs ayant un emploi.*

### **Diplôme**

Les résultats du recensement font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les catégories de diplôme utilisées sont les suivantes :

- aucun diplôme :
  - . pas de scolarité,
  - . scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège,
  - . scolarité au-delà du collège ;
- certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ;
- CAP, BEP :
  - . CAP, brevet de compagnon,
  - . BEP ;
- baccalauréat, brevet professionnel :
  - . baccalauréat général, brevet supérieur,
  - . baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, brevet d'enseignement agricole (BEA), brevet d'enseignement commercial (BEC), brevet d'enseignement industriel (BEI), brevet d'enseignement hôtelier (BEH), capacité en droit ;
- diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) ;
- diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat...

### **Famille professionnelle**

Les "Familles Professionnelles" (FAP) sont une des principales nomenclatures de métiers. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des "Professions et Catégories Socioprofessionnelles" (PCS) utilisée par l'Insee dans les différentes sources sur l'emploi pour codifier les professions et le "Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois" (ROME) utilisé par le Pôle emploi pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises, dans une logique opérationnelle de placement. Cette nomenclature compte 3 niveaux d'agrégation (22 domaines professionnels, 87 familles regroupées et 225 familles professionnelles détaillées). source : DARES, la nomenclature des familles professionnelles version 2009.

### **Mode de transport**

Il s'agit du principal mode de transport, utilisé par les personnes qui ont un emploi, pour aller travailler.

### **Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi)**

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence.

**Remarque(s)**

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement, notamment pour les personnes âgées de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans.*

**Secteur d'activité**

Un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale. Cette activité principale est appréciée au regard de la nomenclature d'activité économique. La nomenclature agrégée, NA 2008, se substitue à la nomenclature économique de synthèse (NES) depuis le passage à la NAF rév. 2. Cette nomenclature agrégée contient deux niveaux "standard" (sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes) désormais communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la nomenclature française NAF rév. 2. Il est toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de la production de données de synthèse pour l'analyse économique et la diffusion.

La NA comprend ainsi sept niveaux d'agrégation comportant respectivement 10, 17, 21, 38, 64, 88 et 129 secteurs.

**Statut professionnel**

La notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi. Elle permet de distinguer les salariés des non-salariés. Les salariés regroupent les salariés du secteur privé, ceux de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière), et ceux des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale. Les non-salariés comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

**Remarque(s)**

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur statut professionnel.*

*Les salariés du privé sont regroupés avec ceux de la fonction publique. La distinction était parfois devenue difficile notamment du fait des changements de statut de certaines entreprises publiques.*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant les aides familiaux a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial" mais une question générique sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunéré. Cela contribue à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.*

**Temps partiel / temps complet**

La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

**Remarque(s)**

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur temps de travail.*

**Type d'activité**

Le type d'activité répartit la population entre les actifs et les inactifs. Parmi les actifs, on distingue ceux qui ont un emploi (y compris les personnes en apprentissage ou en stage rémunéré), aussi appelés actifs occupés, des chômeurs. Parmi les inactifs, on peut notamment distinguer les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou préretraités, les femmes ou hommes au foyer.

**Remarque(s)**

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.*

*La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi.*

*Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.*

## **Mode d'utilisation des données**

Le temps de téléchargement est relativement long car les fichiers comportent plusieurs millions d'enregistrements. Avant de télécharger un fichier, il est vivement recommandé de consulter d'abord le descriptif fourni en annexe pour être sûr que celui-ci répond à vos besoins et que vous pourrez lire et traiter les données.

L'utilisation des fichiers détail anonymisés permet de réaliser des analyses exploratoires de données, de modéliser des comportements, ou simplement d'étudier une sous-population particulière.

Les données étant issues d'enquêtes statistiques, l'ensemble des calculs doit être réalisé avec le poids de l'individu (IPONDI). Cette variable IPONDI est fournie avec des décimales pouvant aller jusqu'à 15 chiffres après la virgule. Afin d'éviter les erreurs d'arrondis, il est nécessaire d'utiliser le poids de l'individu en gardant les décimales dans les calculs.

Tous les individus d'un même ménage partagent les caractéristiques de leur ménage (statut d'occupation du logement, nombre de personnes du logement, etc.). La variable LPRM, lorsqu'elle prend la modalité '1', permet de repérer la personne de référence du ménage.

Des bases sur les flux de mobilités professionnelles sont également disponibles (voir menu Bases de données). Plus faciles à utiliser, celles-ci ne comportent que le nombre de flux.

#### Annexe technique :

- Extrait du fichier de données au format texte (les 4 premiers enregistrements)
- Longueur maximale pour chaque champ de variable

Pour faciliter l'exploitation des données, un fichier précisant, pour chaque variable (hormis les variables géographiques), son libellé, ses modalités et les libellés correspondants est également fourni. Ce fichier est au format TXT avec un point-virgule comme séparateur ';'. Les champs correspondant aux libellés sont encadrés par des doubles quotes '" '.

### **Conseils d'utilisation**

A - Du fait de l'étalement de la collecte, les flux entrants dans un territoire et les flux sortants peuvent ne pas être comptabilisés la même année. Ainsi, par exemple, pour une commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2008, les flux sortants sont relatifs à l'année d'enquête, soit 2008, alors que les flux entrants datent de l'année d'enquête des communes d'origine des « navetteurs ». Cela ne remet pas en cause la fiabilité de la mesure des déplacements domicile - travail. Toutefois, compte tenu notamment du sondage, les flux faibles (moins de 200) devront être considérés comme des ordres de grandeur. Il faut noter que le changement de rattachement des militaires (voir les remarques sur " Type de ménage " dans la rubrique "Définitions", plus haut dans ce document) n'a, le cas échéant, qu'un impact local sur les déplacements domicile-travail (zones proches d'établissements militaires importants).

B - Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs. De ce fait, les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.

Pour des zones de moins de 2 000 habitants, il est recommandé de ne pas utiliser les données issues de l'exploitation complémentaire.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

### **Source**

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle. Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs

d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %.

Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

### Liste des variables et leurs modalités

Nom de la variable	Libellé	Modalités
AGED	Âge détaillé (en différence de millésime)	000 : 0 an (nés entre le 1er janvier et la date du recensement) 001 : 1 an 002 : 2 ans 003 : 3 ans 004 : 4 ans 005 : 5 ans 006 : 6 ans 007 : 7 ans 008 : 8 ans 009 : 9 ans 010 : 10 ans 011 : 11 ans 012 : 12 ans 013 : 13 ans 014 : 14 ans 015 : 15 ans 016 : 16 ans 017 : 17 ans 018 : 18 ans 019 : 19 ans 020 : 20 ans 021 : 21 ans 022 : 22 ans 023 : 23 ans 024 : 24 ans 025 : 25 ans 026 : 26 ans 027 : 27 ans 028 : 28 ans 029 : 29 ans 030 : 30 ans 031 : 31 ans 032 : 32 ans 033 : 33 ans 034 : 34 ans 035 : 35 ans 036 : 36 ans 037 : 37 ans 038 : 38 ans 039 : 39 ans 040 : 40 ans 041 : 41 ans 042 : 42 ans 043 : 43 ans 044 : 44 ans 045 : 45 ans 046 : 46 ans 047 : 47 ans 048 : 48 ans 049 : 49 ans 050 : 50 ans 051 : 51 ans 052 : 52 ans 053 : 53 ans 054 : 54 ans

		055 : 55 ans 056 : 56 ans 057 : 57 ans 058 : 58 ans 059 : 59 ans 060 : 60 ans 061 : 61 ans 062 : 62 ans 063 : 63 ans 064 : 64 ans 065 : 65 ans 066 : 66 ans 067 : 67 ans 068 : 68 ans 069 : 69 ans 070 : 70 ans 071 : 71 ans 072 : 72 ans 073 : 73 ans 074 : 74 ans 075 : 75 ans 076 : 76 ans 077 : 77 ans 078 : 78 ans 079 : 79 ans 080 : 80 ans 081 : 81 ans 082 : 82 ans 083 : 83 ans 084 : 84 ans 085 : 85 ans 086 : 86 ans 087 : 87 ans 088 : 88 ans 089 : 89 ans 090 : 90 ans 091 : 91 ans 092 : 92 ans 093 : 93 ans 094 : 94 ans 095 : 95 ans 096 : 96 ans 097 : 97 ans 098 : 98 ans 099 : 99 ans 100 : 100 ans 101 : 101 ans 102 : 102 ans 103 : 103 ans 104 : 104 ans 105 : 105 ans 106 : 106 ans 107 : 107 ans 108 : 108 ans 109 : 109 ans 110 : 110 ans 111 : 111 ans 112 : 112 ans 113 : 113 ans 114 : 114 ans 115 : 115 ans 116 : 116 ans 117 : 117 ans 118 : 118 ans 119 : 119 ans 120 : 120 ans
AGEREV	Âge en années révolues (âge au dernier anniversaire)	000 : Moins de 1 an 001 : 1 an 002 : 2 ans 003 : 3 ans

détaillé

004 : 4 ans  
005 : 5 ans  
006 : 6 ans  
007 : 7 ans  
008 : 8 ans  
009 : 9 ans  
010 : 10 ans  
011 : 11 ans  
012 : 12 ans  
013 : 13 ans  
014 : 14 ans  
015 : 15 ans  
016 : 16 ans  
017 : 17 ans  
018 : 18 ans  
019 : 19 ans  
020 : 20 ans  
021 : 21 ans  
022 : 22 ans  
023 : 23 ans  
024 : 24 ans  
025 : 25 ans  
026 : 26 ans  
027 : 27 ans  
028 : 28 ans  
029 : 29 ans  
030 : 30 ans  
031 : 31 ans  
032 : 32 ans  
033 : 33 ans  
034 : 34 ans  
035 : 35 ans  
036 : 36 ans  
037 : 37 ans  
038 : 38 ans  
039 : 39 ans  
040 : 40 ans  
041 : 41 ans  
042 : 42 ans  
043 : 43 ans  
044 : 44 ans  
045 : 45 ans  
046 : 46 ans  
047 : 47 ans  
048 : 48 ans  
049 : 49 ans  
050 : 50 ans  
051 : 51 ans  
052 : 52 ans  
053 : 53 ans  
054 : 54 ans  
055 : 55 ans  
056 : 56 ans  
057 : 57 ans  
058 : 58 ans  
059 : 59 ans  
060 : 60 ans  
061 : 61 ans  
062 : 62 ans  
063 : 63 ans  
064 : 64 ans  
065 : 65 ans  
066 : 66 ans  
067 : 67 ans  
068 : 68 ans  
069 : 69 ans  
070 : 70 ans  
071 : 71 ans  
072 : 72 ans  
073 : 73 ans

		074 : 74 ans 075 : 75 ans 076 : 76 ans 077 : 77 ans 078 : 78 ans 079 : 79 ans 080 : 80 ans 081 : 81 ans 082 : 82 ans 083 : 83 ans 084 : 84 ans 085 : 85 ans 086 : 86 ans 087 : 87 ans 088 : 88 ans 089 : 89 ans 090 : 90 ans 091 : 91 ans 092 : 92 ans 093 : 93 ans 094 : 94 ans 095 : 95 ans 096 : 96 ans 097 : 97 ans 098 : 98 ans 099 : 99 ans 100 : 100 ans 101 : 101 ans 102 : 102 ans 103 : 103 ans 104 : 104 ans 105 : 105 ans 106 : 106 ans 107 : 107 ans 108 : 108 ans 109 : 109 ans 110 : 110 ans 111 : 111 ans 112 : 112 ans 113 : 113 ans 114 : 114 ans 115 : 115 ans 116 : 116 ans 117 : 117 ans 118 : 118 ans 119 : 119 ans 120 : 120 ans
AGEREVQ	Âge quinquennal en années révolues	000 : 0 à 4 ans 005 : 5 à 9 ans 010 : 10 à 14 ans 015 : 15 à 19 ans 020 : 20 à 24 ans 025 : 25 à 29 ans 030 : 30 à 34 ans 035 : 35 à 39 ans 040 : 40 à 44 ans 045 : 45 à 49 ans 050 : 50 à 54 ans 055 : 55 à 59 ans 060 : 60 à 64 ans 065 : 65 à 69 ans 070 : 70 à 74 ans 075 : 75 à 79 ans 080 : 80 à 84 ans 085 : 85 à 89 ans 090 : 90 à 94 ans 095 : 95 à 99 ans 100 : 100 à 104 ans 105 : 105 à 109 ans 110 : 110 à 114 ans

		115 : 115 à 119 ans 120 : 120 ans ou plus
ANAI	Année de naissance	1886 : Année 1886 1887 : Année 1887 1888 : Année 1888 1889 : Année 1889 1890 : Année 1890 1891 : Année 1891 1892 : Année 1892 1893 : Année 1893 1894 : Année 1894 1895 : Année 1895 1896 : Année 1896 1897 : Année 1897 1898 : Année 1898 1899 : Année 1899 1900 : Année 1900 1901 : Année 1901 1902 : Année 1902 1903 : Année 1903 1904 : Année 1904 1905 : Année 1905 1906 : Année 1906 1907 : Année 1907 1908 : Année 1908 1909 : Année 1909 1910 : Année 1910 1911 : Année 1911 1912 : Année 1912 1913 : Année 1913 1914 : Année 1914 1915 : Année 1915 1916 : Année 1916 1917 : Année 1917 1918 : Année 1918 1919 : Année 1919 1920 : Année 1920 1921 : Année 1921 1922 : Année 1922 1923 : Année 1923 1924 : Année 1924 1925 : Année 1925 1926 : Année 1926 1927 : Année 1927 1928 : Année 1928 1929 : Année 1929 1930 : Année 1930 1931 : Année 1931 1932 : Année 1932 1933 : Année 1933 1934 : Année 1934 1935 : Année 1935 1936 : Année 1936 1937 : Année 1937 1938 : Année 1938 1939 : Année 1939 1940 : Année 1940 1941 : Année 1941 1942 : Année 1942 1943 : Année 1943 1944 : Année 1944 1945 : Année 1945 1946 : Année 1946 1947 : Année 1947 1948 : Année 1948 1949 : Année 1949 1950 : Année 1950 1951 : Année 1951 1952 : Année 1952 1953 : Année 1953

		<p>1954 : Année 1954  1955 : Année 1955  1956 : Année 1956  1957 : Année 1957  1958 : Année 1958  1959 : Année 1959  1960 : Année 1960  1961 : Année 1961  1962 : Année 1962  1963 : Année 1963  1964 : Année 1964  1965 : Année 1965  1966 : Année 1966  1967 : Année 1967  1968 : Année 1968  1969 : Année 1969  1970 : Année 1970  1971 : Année 1971  1972 : Année 1972  1973 : Année 1973  1974 : Année 1974  1975 : Année 1975  1976 : Année 1976  1977 : Année 1977  1978 : Année 1978  1979 : Année 1979  1980 : Année 1980  1981 : Année 1981  1982 : Année 1982  1983 : Année 1983  1984 : Année 1984  1985 : Année 1985  1986 : Année 1986  1987 : Année 1987  1988 : Année 1988  1989 : Année 1989  1990 : Année 1990  1991 : Année 1991  1992 : Année 1992  1993 : Année 1993  1994 : Année 1994  1995 : Année 1995  1996 : Année 1996  1997 : Année 1997  1998 : Année 1998  1999 : Année 1999  2000 : Année 2000  2001 : Année 2001  2002 : Année 2002  2003 : Année 2003  2004 : Année 2004  2005 : Année 2005  2006 : Année 2006 (partiel)  2007 : Année 2007 (partiel)  2008 : Année 2008 (partiel)  2009 : Année 2009 (partiel)  2010 : Année 2010 (partiel)</p>
DIPL	Diplôme le plus élevé	<p>01 : Pas de scolarité  02 : Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège  03 : Aucun diplôme mais scolarité au delà du collège  11 : Certificat d'études primaires  12 : BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges  13 : Certificat d'aptitudes professionnelles, brevet de compagnon  14 : Brevet d'études professionnelles  15 : Baccalauréat général, brevet supérieur  16 : Bac technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEC, BEI, BEH, capacité en droit  17 : Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère)  18 : Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle (y compris médecine,</p>

		pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc. ZZ : Personne âgée de moins de 14 ans
EMPL	Condition d'emploi	11 : En contrat d'apprentissage 12 : Placés par une agence d'intérim 13 : Emplois-jeunes, CES, contrats de qualification 14 : Stagiaires rémunérés en entreprise 15 : Autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, vacataire... 16 : Emplois sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique 21 : Non salariés : Indépendants 22 : Non salariés : Employeurs 23 : Non salariés : Aides familiaux ZZ : Sans objet
FAP87	Famille professionnelle en 87 postes	A0Z : Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs A2Z : Techniciens et cadres de l'agriculture A3Z : Marins, pêcheurs, aquaculteurs B0Z : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction B1Z : Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction B2Z : Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment B3Z : Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment B4Z : Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment B5Z : Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics B7Z : Cadres du bâtiment et des travaux publics C0Z : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique C2Z : Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique D0Z : Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal D1Z : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal D2Z : Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal D3Z : Ouvriers non qualifiés de la mécanique D4Z : Ouvriers qualifiés de la mécanique D6Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques E0Z : Ouvriers non qualifiés des industries de process E1Z : Ouvriers qualifiés des industries de process E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process F0Z : Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir F1Z : Ouvriers qualifiés du textile et du cuir F2Z : Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement F3Z : Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement F4Z : Ouvriers des industries graphiques F5Z : Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques G0A : Ouvriers qualifiés de la maintenance G0B : Ouvriers qualifiés de la réparation automobile G1Z : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie J0Z : Ouvriers non qualifiés de la manutention J1Z : Ouvriers qualifiés de la manutention J3Z : Conducteurs de véhicules J4Z : Agents d'exploitation des transports J5Z : Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme J6Z : Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation K0Z : Artisans et ouvriers artisanaux L0Z : Secrétaires L1Z : Employés de la comptabilité L2Z : Employés administratifs d'entreprise L3Z : Secrétaires de direction L4Z : Techniciens des services administratifs, comptables et financiers L5Z : Cadres des services administratifs, comptables et financiers L6Z : Dirigeants d'entreprises M0Z : Employés et opérateurs de l'informatique M1Z : Techniciens de l'informatique M2Z : Ingénieurs de l'informatique N0Z : Personnels d'études et de recherche P0Z : Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés) P1Z : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

		(catégorie B et assimilés) P2Z : Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés) P3Z : Professionnels du droit (hors juristes en entreprise) P4Z : Armée, police, pompiers Q0Z : Employés de la banque et des assurances Q1Z : Techniciens de la banque et des assurances Q2Z : Cadres de la banque et des assurances R0Z : Caissiers, employés de libre service R1Z : Vendeurs R2Z : Attachés commerciaux et représentants R3Z : Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce R4Z : Cadres commerciaux et technico-commerciaux S0Z : Bouchers, charcutiers, boulangers S1Z : Cuisiniers S2Z : Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration S3Z : Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants T0Z : Coiffeurs, esthéticiens T1Z : Employés de maison T2A : Aides à domicile et aides ménagères T2B : Assistantes maternelles T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité T4Z : Agents d'entretien T6Z : Employés des services divers U0Z : Professionnels de la communication et de l'information U1Z : Professionnels des arts et des spectacles V0Z : Aides-soignants V1Z : Infirmiers, sages-femmes V2Z : Médecins et assimilés V3Z : Professions para-médicales V4Z : Professionnels de l'action sociale et de l'orientation V5Z : Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants W0Z : Enseignants W1Z : Formateurs X0Z : Professionnels de la politique et clergé
ILETUDLT	Indicateur du lieu d'études par rapport au lieu de travail	1 : Dans la zone d'emploi 2 : Ailleurs, dans le (un) département de la zone d'emploi 3 : Ailleurs, dans la (une) région de la zone d'emploi 4 : Dans une autre région: France métropolitaine 5 : Dans une autre région: DOM 6 : Dans une autre région: COM 7 : A l'étranger Z : Sans objet (pas d'inscription dans un établissement d'enseignement)
ILRLT	Indicateur du lieu de résidence par rapport au lieu de travail	1 : Dans la zone d'emploi 2 : Ailleurs, dans le (un) département de la zone d'emploi 3 : Ailleurs, dans la (une) région de la zone d'emploi 4 : Dans une autre région: France métropolitaine 5 : Dans une autre région: DOM
IPONDI	Poids de l'individu	
IRANLT	Indicateur de résidence antérieure par rapport au lieu de travail	1 : Dans la zone d'emploi 2 : Ailleurs, dans le (un) département de la zone d'emploi 3 : Ailleurs, dans la (une) région de la zone d'emploi 4 : Dans une autre région: France métropolitaine 5 : Dans une autre région: DOM 6 : Dans une autre région: TOM 7 : A l'étranger Z : Individu né après le 01/01/N-5 (N étant l'année de collecte)
METRODOMLT	Indicateur Métropole ou DOM du lieu de travail	M : France métropolitaine D : DOM
NA10	Secteur d'activité économique agrégé (10 postes)	AZ : Agriculture, sylviculture et pêche BE : Industries manufacturières, industries extractives et autres FZ : Construction GI : Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration JZ : Information et communication KZ : Activités financières et d'assurance LZ : Activités immobilières MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services

		<p>administratifs et de soutien  OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale  RU : Autres activités de services  ZZ : Sans objet ou non renseigné</p>
NA17	Secteur d'activité économique semi-détaillé (17 postes)	<p>AZ : Agriculture, sylviculture et pêche  C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac  C2 : Cokéfaction et raffinage  C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines  C4 : Fabrication de matériels de transport  C5 : Fabrication d'autres produits industriels  DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution  FZ : Construction  GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles  HZ : Transports et entreposage  IZ : Hébergement et restauration  JZ : Information et communication  KZ : Activités financières et d'assurance  LZ : Activités immobilières  MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien  OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale  RU : Autres activités de services  ZZ : Sans objet ou non renseigné</p>
NA38	Secteur d'activité économique détaillé (38 postes)	<p>AZ : Agriculture, sylviculture et pêche  BZ : Industries extractives  CA : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac  CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure  CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie  CD : Cokéfaction et raffinage  CE : Industrie chimique  CF : Industrie pharmaceutique  CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques  CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements  CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques  CJ : Fabrication d'équipements électriques  CK : Fabrication de machines et équipements (non compris ailleurs)  CL : Fabrication de matériels de transport  CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements  DZ : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné  EZ : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution  FZ : Construction  GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles  HZ : Transports et entreposage  IZ : Hébergement et restauration  JA : Edition, audiovisuel et diffusion  JB : Télécommunications  JC : Activités informatiques et services d'information  KZ : Activités financières et d'assurance  LZ : Activités immobilières  MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques  MB : Recherche-développement scientifique  MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques  NZ : Activités de services administratifs et de soutien  OZ : Administration publique  PZ : Enseignement  QA : Activités pour la santé humaine  QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement  RZ : Arts, spectacles et activités récréatives</p>

		<p>SZ : Autres activités de services  TZ : Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre  UZ : Activités extra-territoriales  ZZ : Sans objet ou non renseigné</p>
NA5	Secteur d'activité regroupé en 5 postes	<p>AZ : Agriculture, sylviculture et pêche  BE : Industrie manufacturière, industries extractives et autres  FZ : Construction  GU : Commerce, transports et services divers  OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale  ZZ : Sans objet ou non renseigné</p>
NA64	Secteur d'activité économique détaillé (64 postes)	<p>AZ1 : Culture et production animale, chasse et services annexes  AZ2 : Sylviculture et exploitation forestière  AZ3 : Pêche et aquaculture  BZ0 : Industries extractives  CA0 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac  CB0 : Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure  CC1 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie  CC2 : Industrie du papier et du carton  CC3 : Imprimerie et reproduction d'enregistrements  CD0 : Cokéfaction et raffinage  CE0 : Industrie chimique  CF0 : Industrie pharmaceutique  CG1 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique  CG2 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques  CH1 : Métallurgie  CH2 : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements  CI0 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques  CJ0 : Fabrication d'équipements électriques  CK0 : Fabrication de machines et équipements n.c.a.  CL1 : Industrie automobile  CL2 : Fabrication d'autres matériels de transport  CM1 : Autres industries manufacturières n.c.a.  CM2 : Réparation et installation de machines et d'équipements  DZ0 : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné  EZ1 : Captage, traitement et distribution d'eau  EZ2 : Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution  FZ0 : Construction  GZ1 : Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles  GZ2 : Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles  GZ3 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles  HZ1 : Transports terrestres et transport par conduites  HZ2 : Transports par eau  HZ3 : Transports aériens  HZ4 : Entreposage et services auxiliaires des transports  HZ5 : Activités de poste et de courrier  IZ0 : Hébergement et restauration  JA1 : Edition  JA2 : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale ; programmation et diffusion  JB0 : Télécommunications  JC0 : Programmation, conseil et autres activités informatiques ; services d'information  KZ1 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite  KZ2 : Assurance  KZ3 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance  LZ0 : Activités immobilières  MA1 : Activités juridiques et comptables ; conseil de gestion ; activités des sièges sociaux  MA2 : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques  MB0 : Recherche-développement scientifique</p>

		<p>MC1 : Publicité et études de marché  MC2 : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités vétérinaires  NZ1 : Activités de location et location-bail  NZ2 : Activités liées à l'emploi  NZ3 : Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes  NZ4 : Enquêtes et sécurité ; services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager ; autres activités de soutien  OZ0 : Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire  PZ0 : Enseignement  QA0 : Activités pour la santé humaine  QB0 : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement  RZ1 : Arts, divertissement et musées  RZ2 : Activités sportives, récréatives et de loisirs  SZ1 : Activités des organisations associatives  SZ2 : Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques  SZ3 : Autres services personnels  TZ0 : Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre  UZ0 : Activités des organisations et organismes extraterritoriaux</p>
NA88	Secteur d'activité économique détaillé (88 postes)	<p>01 : Culture et production animale, chasse et services annexes  02 : Sylviculture et exploitation forestière  03 : Pêche et aquaculture  05 : Extraction de houille et de lignite  06 : Extraction d'hydrocarbures  07 : Extraction de minerais métalliques  08 : Autres industries extractives  09 : Services de soutien aux industries extractives  10 : Industries alimentaires  11 : Fabrication de boissons  12 : Fabrication de produits à base de tabac  13 : Fabrication de textiles  14 : Industrie de l'habillement  15 : Industrie du cuir et de la chaussure  16 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie  17 : Industrie du papier et du carton  18 : Imprimerie et reproduction d'enregistrements  19 : Cokéfaction et raffinage  20 : Industrie chimique  21 : Industrie pharmaceutique  22 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique  23 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques  24 : Métallurgie  25 : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements  26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques  27 : Fabrication d'équipements électriques  28 : Fabrication de machines et équipements n.c.a.  29 : Industrie automobile  30 : Fabrication d'autres matériels de transport  31 : Fabrication de meubles  32 : Autres industries manufacturières  33 : Réparation et installation de machines et d'équipements  35 : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné  36 : Captage, traitement et distribution d'eau  37 : Collecte et traitement des eaux usées  38 : Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération  39 : Dépollution et autres services de gestion des déchets  41 : Construction de bâtiments  42 : Génie civil  43 : Travaux de construction spécialisés  45 : Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles  46 : Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles  47 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles  49 : Transports terrestres et transport par conduites  50 : Transports par eau</p>

		<p>51 : Transports aériens  52 : Entreposage et services auxiliaires des transports  53 : Activités de poste et de courrier  55 : Hébergement  56 : Restauration  58 : Édition  59 : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale  60 : Programmation et diffusion  61 : Télécommunications  62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques  63 : Services d'information  64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite  65 : Assurance  66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance  68 : Activités immobilières  69 : Activités juridiques et comptables  70 : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion  71 : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques  72 : Recherche-développement scientifique  73 : Publicité et études de marché  74 : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques  75 : Activités vétérinaires  77 : Activités de location et location-bail  78 : Activités liées à l'emploi  79 : Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes  80 : Enquêtes et sécurité  81 : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager  82 : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises  84 : Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire  85 : Enseignement  86 : Activités pour la santé humaine  87 : Hébergement médico-social et social  88 : Action sociale sans hébergement  90 : Activités créatives, artistiques et de spectacle  91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles  92 : Organisation de jeux de hasard et d'argent  93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs  94 : Activités des organisations associatives  95 : Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques  96 : Autres services personnels  97 : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique  98 : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre  99 : Activités des organisations et organismes extraterritoriaux  ZZ : Sans objet ou non renseigné</p>
PROF1	Catégorie socioprofessionnelle en 6 postes (actifs occupés)	<p>1 : Agriculteurs exploitants  2 : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise  3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures  4 : Professions intermédiaires  5 : Employés  6 : Ouvriers  Z : Sans objet</p>
PROF2	Catégorie socioprofessionnelle en 18 postes (actifs occupés)	<p>10 : Agriculteurs exploitants  21 : Artisans  22 : Commerçants et assimilés  23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus  31 : Professions libérales et assimilés  32 : Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques  36 : Cadres d'entreprise  41 : Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés  46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  47 : Techniciens  48 : Contremaîtres, agents de maîtrise  51 : Employés de la fonction publique</p>

		<p>54 : Employés administratifs d'entreprise  55 : Employés de commerce  56 : Personnels des services directs aux particuliers  61 : Ouvriers qualifiés  66 : Ouvriers non qualifiés  69 : Ouvriers agricoles  ZZ : Sans objet</p>
PROF3	Catégorie socioprofessionnelle en 29 postes (actifs occupés)	<p>10 : Agriculteurs exploitants  21 : Artisans  22 : Commerçants et assimilés  23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus  31 : Professions libérales  33 : Cadres de la fonction publique  34 : Professeurs, professions scientifiques  35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles  37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise  38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise  42 : Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés  43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social  44 : Clergé, religieux  45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique  46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  47 : Techniciens  48 : Contremaîtres, agents de maîtrise  52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique  53 : Policiers et militaires  54 : Employés administratifs d'entreprise  55 : Employés de commerce  56 : Personnels des services directs aux particuliers  62 : Ouvriers qualifiés de type industriel  63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal  64 : Chauffeurs  65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel  68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal  69 : Ouvriers agricoles  ZZ : Sans objet</p>
REGIONLT	Région du lieu de travail	<p>Pour France Métropolitaine et DOM:  - Se reporter à la documentation géographique du recensement:  <a href="http://www.recensement.insee.fr/documentation.action">http://www.recensement.insee.fr/documentation.action</a>  Pour les COM:  - Se reporter au Code Officiel Géographique</p> <p>La modalité "99" correspond à "Individus travaillant à l'étranger".</p>
SEXE	Sexe	<p>1 : Hommes  2 : Femmes</p>
STAT	Statut professionnel	<p>10 : Salariés  21 : Non salariés : Indépendants  22 : Non salariés : Employeurs  23 : Non salariés : Aides familiaux  ZZ : Sans objet</p>
TACTD16	Type d'activité détaillé en 16 postes	<p>111 : Actif ayant un emploi exclusivement  112 : Actif ayant un emploi s'étant déclaré chômeur  113 : Actif ayant un emploi s'étant déclaré retraité  114 : Actif ayant un emploi s'étant déclaré élève  115 : Actif ayant un emploi s'étant déclaré homme ou femme au foyer  116 : Actif ayant un emploi s'étant déclaré en autre situation  122 : Chômeur exclusivement  123 : Chômeur s'étant déclaré retraité ou préretraité  124 : Chômeur s'étant déclaré élève, étudiant  125 : Chômeur s'étant déclaré homme ou femme au foyer  126 : Chômeur s'étant déclaré en autre situation  210 : Retraité ou préretraité  220 : Elève, étudiant, stagiaire non rémunéré de 14 ans ou plus  230 : Personne âgées de moins de 14 ans  240 : Homme ou femme au foyer  250 : Autre inactif</p>

TP	Temps de travail	1 : Temps complet 2 : Temps partiel Z : Sans objet
TRANS	Mode de transport principal le plus souvent utilisé pour aller travailler	1 : Pas de transport 2 : Marche à pied 3 : Deux roues 4 : Voiture, camion, fourgonnette 5 : Transports en commun Z : Sans objet
ZELT	Zone d'emploi du lieu de travail	Se reporter à la documentation du code officiel géographique: <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm">http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm</a>

## Annexe technique

Extrait du fichier de données au format texte (les 4 premiers enregistrements)

```
ZELT;REGIONLT;AGED;AGEREV;AGEREVQ;ANAI;DIPL;EMPL;FAP87;ILETUDLT;ILRLT;IPONDI;IRANLT;METROD  
OMLT;NA10;NA17;NA38;NA5;NA64;NA88;PROF1;PROF2;PROF3;SEXE;STAT;TACTD16;TP;TRANS  
0101;01;046;045;045;1960;18;16;P2Z;Z;1;2,5229574036773;1;D;OQ;OQ;OZ;OQ;OZ0;84;3;32;33;2;10;111;1;4  
0101;01;030;029;025;1976;13;16;B3Z;Z;1;2,5229574036773;1;D;OQ;OQ;OZ;OQ;OZ0;84;6;66;68;1;10;111;1;4  
0101;01;045;044;040;1961;02;15;V5Z;Z;1;2,4990886251891;1;D;OQ;OQ;PZ;OQ;PZ0;85;4;41;43;2;10;111;2;2
```

A toutes fins utiles, la longueur maximale pour chaque champ est précisée ci-dessous :

ZELT	4
REGIONLT	2
AGED	3
AGEREV	3
AGEREVQ	3
ANAI	4
DIPL	2
EMPL	2
FAP87	3
ILETUDLT	1
ILRLT	1
IPONDI	17
IRANLT	1
METRODOMLT	1
NA10	2
NA17	2
NA38	2
NA5	2
NA64	3
NA88	2
PROF1	1
PROF2	2
PROF3	2
SEXE	1
STAT	2
TACTD16	3
TP	1
TRANS	1